

Pantin, le 12 décembre 2022

Madame, monsieur,

Depuis notre fondation en 2010, les entreprises sont plus qu'un horizon : vous êtes à nos côtés pour contribuer à réduire le taux de chômage des jeunes handicapés.

Afin de soutenir, chaque année, depuis 2010, la réussite de plus de 1 000 jeunes handicapés, 100% Handinamique est la seule organisation à fédérer nationalement un réseau d'entraide de 500 jeunes adhérents handicapés, plus de 60 associations étudiantes, 15 fédérations de filière, 30 établissements supérieurs, 10 associations spécialisées et de grandes sociétés.

Pour inviter les employeurs de toute taille à nous rejoindre, nous vous proposons en 2023 une grille de cotisation adaptée à vos effectifs salariés et le logo « *Entreprise pour la réussite des jeunes handicapés* » valorisant, en interne comme auprès de vos partenaires et clients, une démarche porteuse de sens et de fierté d'appartenance pour vos collaborateurs.

Concrètement, en devenant adhérent, vous pouvez contribuer à nos actions d'intérêt général : parrainage d'un jeune (par du mentorat, une bourse d'études, une journée d'immersion, du coaching professionnel), bénévolat sur nos événements nationaux, participation à la Course des héros, mécénat de compétences ou encore des projets sur mesure.

Par votre cotisation\*, vous soutenez aussi le déploiement de tutorats scolaires collectifs, de groupes d'entraide, de sensibilisations, de formations et de forums de recrutement, partout en France.

Enfin au sein du club Handinamique nous vous proposons tous les deux mois d'affiner votre stratégie « handicap » par un échange de bonnes pratiques, animé par un salarié et un jeune handicapé apportant des repères et outils sur leur domaine d'expertise (DuoDay, Semaine pour l'emploi des personnes handicapées, accessibilité numérique, recrutement, etc.).

Ensemble, donnons toute leur chance à vos futurs talents !

\* Sous certaines conditions, votre adhésion à 100% Handinamique est déductible de vos contributions OETH (cf. fiche n°5 AGEFIPH) ou de votre accord d'entreprise. Votre cotisation peut aussi prendre la forme d'un don déductible à 60% de votre IS dans la limite de 0.5% de votre CA (Loi Aillagon n° 2003-709).



Thomas FAUVEL  
Président de 100% Handinamique  
Membre du groupe d'entraide cécité  
Architecte solutions client IoT  
Assesseur de la commission Emploi du CNCPH



Jessica HUNKAR  
Vice-présidente en charge du réseau d'entraide  
Référente du groupe d'entraide malvoyance  
Chargée de recrutement  
Egérie de la Semaine pour l'emploi des PH 2021



**La fédé 100% Handinamique**

Siège : c/o MIE 50, rue des Tournelles - 75003 Paris

Bureaux : Tour Essor - 14, rue Scandicci - 93508 Pantin cedex | SIRET 525 024 121 00044

Association loi 1901 | SIRET : 525 024 121 00051 | APE : 9499Z | TVA intra : FR 52 525024121

Tél. : +33(0)1 82 28 43 90 | E-mail : administration@handinamique.org | Site internet : [www.handinamique.org](http://www.handinamique.org)

